

N° 35
Juin 2011

ENM *info*

La lettre de l'école nationale de la magistrature



ENM
ÉCOLE NATIONALE
de la MAGISTRATURE

L'esprit des lois s'épanouit à l'ENM



Depuis plus de 50 ans, l'ENM grandit dans un contexte de demande croissante de justice. Alors que le lit du fleuve des lois et règlements n'a cessé de croître et que notre société se montre chaque jour plus exigeante envers sa justice et ses représentants, l'ENM a toujours su proposer davantage que

l'apprentissage de techniques pour ouvrir les futurs magistrats au monde qui les entoure et pour qu'ils s'adaptent à son évolution.

Chercher les bons équilibres entre l'apprentissage des techniques des fonctions de magistrat et celui de notions fondamentales a toujours été une préoccupation. Le fonctionnement en pôle permet d'ajuster la formation au plus près des besoins des auditeurs. Quelque soit le métier, une bonne connaissance de son environnement est importante. Les magistrats le savent. Aussi, la demande de formation continue est-elle particulièrement forte sur les sessions du pôle Environnement judiciaire.

Former les cadres de notre institution est une nécessité plus récente liée notamment à l'accroissement des responsabilités administratives et à l'introduction de nouvelles méthodes de gestion. L'administration de la justice ne peut plus s'improviser et l'ENM propose désormais aux magistrats un vrai accompagnement sur ce terrain.

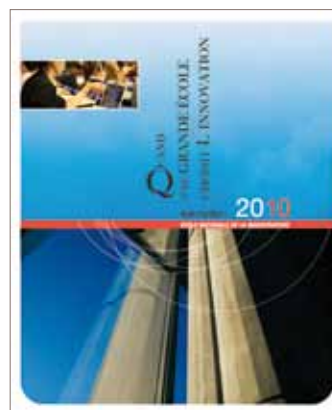
Autre enjeu, y compris pour le rayonnement du droit continental dans le monde, la vocation internationale de l'École n'a jamais été aussi forte. Cette force est bien sûr celle d'un modèle de formation judiciaire éprouvé. C'est aussi celle de chacun des nombreux magistrats qui acceptent chaque année de mettre leur haut niveau de compétence au service des équipes pédagogiques des centres de formation partenaires.

Je suis heureux que chacun s'accorde aujourd'hui à reconnaître que l'ENM a réussi une transformation en profondeur, tout en conservant ce qui avait contribué à sa réussite. Si vous souhaitez vous faire une idée plus précise des activités de l'ENM aujourd'hui, je vous invite à consulter en ligne notre rapport d'activité 2010.

Jean-François Thony

- Pôle de formation p.2>4
Prendre une décision éclairée, inscrite dans son contexte
- International p.5
Être expert de l'ENM
- Formation continue p.6>7
Gestionnaire, manager et communicant
- Vie de l'École p.8
Conférence de l'IOJT
Revue Justice Actualités
Concours Thémis

Sommaire



enm.intranet.justice.fr/informations_pratiques/doc_communication.asp



ENVIRONNEMENT JUDICIAIRE :

Prendre une décision éclairée, inscrite dans son contexte

Depuis 2009, le pôle Environnement judiciaire regroupe les enseignements en lien avec la pratique professionnelle des magistrats. Il est fréquent d'entendre que ces derniers sont "enfermés dans leur tour d'ivoire", car peu tournés vers l'extérieur. Or la mission du magistrat s'inscrit d'une part dans un environnement qu'il ne peut ignorer, et nécessite d'autre part des connaissances autres que juridiques pour pouvoir appréhender et comprendre les situations qui lui sont soumises.

■ 5 disciplines

Outre la connaissance des fondamentaux procéduraux et des techniques professionnelles dits "cœur de métier", les futurs magistrats doivent être sensibilisés à d'autres disciplines.

Placé sous l'autorité du doyen Boris Cyrulnik, les enseignements du pôle Environnement judiciaire ont pour vocation d'aider les auditeurs de justice à se forger une culture générale dans 5 disciplines qui viennent à l'appui de la prise de décision du magistrat : criminologie, psychiatrie, psychologie, sociologie, médecine légale.

Comme les autres pôles de formation, le pôle Environnement judiciaire tend au développement plus particulièrement de l'une des 13 capacités fondamentales que l'auditeur de justice doit acquérir au cours de sa formation : la capacité à prendre une décision éclairée et pertinente inscrite dans son contexte.

■ En début de formation initiale

Trois semaines d'enseignement sont dédiées au pôle Environnement judiciaire. Elles sont construites autour de 5 thèmes :

1. La délinquance et le délinquant
2. La dangerosité et la sanction
Ces deux premiers thèmes sont conçus en lien étroit avec le déroulement pédagogique du pôle Justice pénale afin de nourrir les enseignements théoriques et pratiques dispensés dans le cadre des directions d'études ;
3. La victime et son préjudice : favorise une approche à la fois sociologique et médicale de la situation de la victime et une réflexion sur sa prise en charge dans le processus judiciaire ;
4. La famille et ses mutations : vient irriguer plus particulièrement les directions d'études du pôle Justice civile afin de sensibiliser les auditeurs de justice aux problématiques que le juge aux affaires familiales, le juge des enfants et le juge des tutelles rencontrent ;
5. L'expertise judiciaire : ce module de deux demi-journées s'articule avec les pôles Justice civile, Justice pénale et Administration de la Justice pour permettre aux auditeurs de justice d'appréhender la collaboration nécessaire entre le magistrat et l'expert, en prenant en compte les grands principes procéduraux et les règles déontologiques de chaque profession.

Ces thèmes sont abordés et déclinés par différents intervenants au cours de conférences mais également de directions d'études ou d'ateliers.

■ Préparation aux premières fonctions

Pour la première fois cette année, la période de spécialisation comprenait 4 demi-journées de formation transversale destinées à l'ensemble de la promotion 2009 toutes fonctions confondues. Des thèmes tels que le sens de la peine, la précarité et l'exclusion, les politiques publiques et la "judiciarisation du viol" ont été traités.

■ Clés de lecture

Si le magistrat est chargé d'appliquer et faire respecter la loi, il ne peut envisager son action de manière "mécanique", sans prendre en compte les réalités humaines et les évolutions sociales. Les enseignements proposés doivent donc lui donner les moyens d'analyser et de comprendre les situations qui lui sont soumises, parfois différentes et éloignées de sa propre culture. Quelque soit sa fonction, qu'il soit civiliste ou pénaliste, le magistrat doit être sensibilisé au développement psychologique de l'individu, à l'évolution des mœurs, au poids des traditions ou des cultures d'origine étrangères.



Mme Irène THÉRY, Sociologue du droit, Directrice des Études à l'EHESS Marseille

Dans cet objectif, les enseignements en psychologie, psychiatrie et sociologie offrent des repères et des clés de lecture dans le but de favoriser in fine le processus décisionnel.

Ainsi, Irène Théry, sociologue du droit, a présenté, en janvier dernier, les travaux qu'elle mène depuis des années sur l'évolution des modèles familiaux. Elle a axé plus particulièrement son propos, pour la promotion 2010, sur la question de la procréation médicalement assistée et ses enjeux tant pour le couple parental qu'au regard du développement de l'enfant issu de l'anonymat d'un don de gamètes. Au moment du débat parlementaire sur la loi bioéthique, cette conférence a permis d'ouvrir chez les auditeurs de justice de nombreux questionnements en lien direct avec l'actualité législative.

Boris CYRULNIK, doyen des enseignements à l'ENM

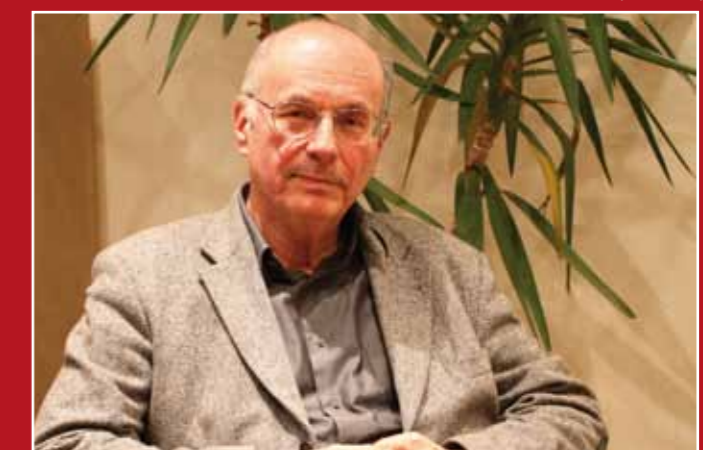
« Raisonner en termes systémiques »

Dans le cadre du processus de décision judiciaire, quelle approche pédagogique permet d'apporter aux magistrats un niveau de connaissances accessible et suffisant pour appréhender le contexte non juridique de leurs décisions ?

Un magistrat ne peut pas être que juriste. Il a aussi affaire à une relation humaine dans une famille et dans une culture. Une fois qu'il a appliqué la loi, qu'il a fait son métier, il est nécessaire qu'il comprenne dans quel contexte affectif, familial et socioculturel sa décision a été prise et où la transgression de la loi a été effectuée. (...) Or, un magistrat (...) ne peut être spécialiste en tout mais il [lui] est possible, au moins, d'apprendre à raisonner en termes systémiques. Ce n'est plus seulement une cause qui provoque un effet ; c'est une convergence de causes qui provoquent un effet. Et c'est à ce moment là qu'un magistrat doit avoir deux ou trois connaissances de biologie, de psychologie et de culture, de façon à pouvoir contextualiser la faute, la transgression et sa décision.

Vos travaux de recherche portent notamment sur la reconstruction de la victime. Quelle place ce thème occupe-t-il dans la formation des magistrats ?

Ce qu'on peut le plus apporter aux magistrats, c'est l'entraînement à raisonner en termes de développement. En effet, ce que la victime ou le délinquant sont aujourd'hui n'est pas forcément ce qu'ils seront demain. Il faut qu'un magistrat s'entraîne à raisonner en termes évolutifs : ce qu'il voit aujourd'hui, ce qu'il a aujourd'hui à juger n'est pas forcément déterminant pour toute la vie. Les théories de l'attachement et en particulier les théories de la résilience aide à comprendre les facteurs qui permettent de se coordonner pour essayer, soit de calmer un délinquant, de le resocialiser ; soit de réparer une victime, évitant ainsi d'inscrire celle-ci dans une carrière de victime.



Parcours

Boris CYRULNIK est neurologue, éthologue, psychanalyste, psychologue et écrivain. Rescapé de la seconde Guerre Mondiale, cette expérience traumatisante le pousse à se diriger vers la psychiatrie. Une fois ses études de médecine terminées, il se dirige vers l'éthologie qu'il considère comme "un carrefour de disciplines". Redoutant la spécialisation, il opte pour la diversification de ses connaissances et touche à la psychanalyse, à la neurologie et à la psychologie. Après une longue carrière en tant que neurologue à l'hôpital de Toulon-La-Seyne, chargé de cours à la faculté de médecine de Marseille, chargé d'enseignement d'éthologie puis directeur d'enseignement à la faculté des lettres et des sciences humaines de Toulon, il se consacre à l'écriture. Grand voyageur, il parcourt le monde, toujours en quête d'informations, dans le but ultime de décoder l'être humain.

■ Apports pluridisciplinaires

De nombreux intervenants extérieurs participent aux enseignements du pôle Environnement judiciaire. Ils viennent apporter leur expertise et leur expérience dans des domaines ou des champs professionnels proches de celui du magistrat. Ces contributions viennent compléter ou approfondir les apprentissages réalisés plus particulièrement au cours des directions d'études organisées dans le cadre des pôles Justice civile et Justice pénale.

Ainsi, la promotion 2010 a découvert, en octobre dernier, à l'occasion d'ateliers animés par des gendarmes ou des policiers, les méthodes d'investigation de la police technique et scientifique. De même, en janvier dernier, dans le cadre de la préparation au stage pénitentiaire de 15 jours, le module "journées prisons" a abordé le milieu pénitentiaire sous différents angles :

- Une approche historique de la prison ;
- Une approche très pratique à l'occasion de directions d'études animées par des formateurs de l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP) ;
- La présentation du bilan annuel réalisé par M. Jean-Marie Delarue, Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté.

Par le recours à des intervenants reconnus dans leur champ de discipline, le pôle Environnement judiciaire veut favoriser une ouverture d'esprit. Il vise ainsi à donner aux auditeurs de justice le désir de développer leurs connaissances dans des domaines autres que juridiques. Il s'agit donc aussi de

■ Formation continue

Dans le cadre de la formation continue, le pôle Environnement judiciaire offre 34 sessions de formation en 2011. Celles-ci permettent aux magistrats de mieux comprendre le contexte social et culturel dans lequel ils prennent leurs décisions et de renforcer leurs compétences pour prendre des décisions éclairées et empreintes de bon sens.

Généralement sous forme de conférences suivies de débats, la richesse des sessions tient tant à la diversité des profils des participants qu'aux sujets traités. En effet, ces sessions sont ouvertes à un large public : fonctionnaires relevant du Ministère de la justice (éducateurs, greffiers, personnels de l'Administration pénitentiaire), ou d'autres ministères tel l'Intérieur ; avocats... Chacun trouve un espace pour échanger sur des phénomènes de société qu'il doit prendre en compte dans ses pratiques professionnelles.

Les thématiques abordées relèvent soit de la culture générale (les religions, les évolutions de la famille,...), soit de la criminologie. Ainsi, outre des réflexions approfondies et pluridisciplinaires sur les questions de violence (violences sexuelles, conjugales, sur mineurs, des mineurs), le pôle Environnement judiciaire offre des sessions sur la dangerosité ou sur les relations entre psychiatrie et Justice pénale dont l'École confie la direction à d'éminents spécialistes. ■

Myriam Sanchez (formation initiale),
Isabelle Saliou (formation continue),
animatrices du pôle Environnement judiciaire



Conférence Grand Témoin de M. Alain Jakubowicz, Président de la LICRA

leur apprendre à savoir solliciter des experts compétents, dans des champs professionnels très divers, qui viendront les éclairer avant de rendre leur décision. Cette capacité du magistrat à rester en lien avec l'extérieur et à travailler en collaboration avec d'autres professionnels viendra en soutien de sa pratique professionnelle quotidienne et garantira une prise de décision éclairée et pertinente.

Au travers de ces enseignements pluridisciplinaires, l'auditeur de justice pourra en vue de son stage juridictionnel et ensuite de son affectation, renforcer ses capacités d'analyse et de décision. Mais surtout, cela doit susciter l'envie d'aller plus loin dans l'acquisition de connaissances nouvelles pour rester en "éveil permanent" et dynamiser ainsi sa pratique professionnelle.



Mme Annie Leculée, directrice du service prévention Fondation Feu vert et M. Karim Lfahreh, chef d'équipe de prévention spécialisée Fondation Feu vert intervenant lors de la formation "Regards croisés sur la violence des mineurs"

Les chiffres

11% des enseignements de la période d'études et 6% des actions de formation continue sont consacrés au pôle Environnement judiciaire.

EXPERT de l'ENM

L'expertise française à l'international est un secteur en pleine expansion. Avec un vivier de 700 experts, 10 langues représentées, couvrant 6 grands domaines d'expertise (cf. encadré), l'ENM se positionne de plus en plus pour des missions de formation à l'étranger. Appels d'offre, appels à proposition, jumelages ont généré plus d'un million de chiffre d'affaires en 2010 pour l'École.

L'École a ainsi fait appel, en 2010 à quelques 260 experts pour transmettre son savoir-faire judiciaire et pédagogique aux magistrats, auxiliaires de justice, enquêteurs et autres publics particuliers du monde entier. "Partager notre expertise concourt à la diffusion de notre culture juridique et judiciaire à l'international, à l'influence de la France" explique Eric Minnegheer, chef du département international. Aider à la mise en place de jury populaire au Japon, œuvrer pour la professionnalisation des autorités judiciaires du Liban, participer à la réforme de l'École de la magistrature en Côte d'Ivoire, lutter contre la criminalité organisée au Salvador ou contre le terrorisme au Niger, sont autant de missions que les experts de l'ENM sont amenés à réaliser en 2011.

Missions en France

Myriam Quemener, Substitut général près la Cour d'appel de Versailles, est expert pour l'ENM en matière de lutte contre la cybercriminalité depuis plusieurs années. Motivée par son "envie d'enseigner, de partager [ses] connaissances sur un domaine méconnu et de développer [ses] contacts avec [ses] homologues étrangers", elle dirigera ce mois de juin la session "Cybercriminalité" offerte dans le catalogue de formation du département international de l'École. Il s'agit pour Myriam Quemener de présenter à des magistrats étrangers francophones et arabophones les dispositifs juridiques pénaux permettant de lutter contre les infractions commises via Internet.

Pour la douzaine de sessions se déroulant à l'ENM Paris et destinée aux magistrats étrangers, le département international recourt à plus d'une centaine d'experts par an.

Missions à l'étranger

Depuis janvier 2011, 45 experts ont réalisé dans une trentaine de pays des missions courtes (de 5 à 30 jours) ou longues (de 3 à 6 mois, voire un détachement de longue durée). Les experts présentent dans le pays demandeur un sujet technique spécifique. Ainsi en juin prochain, Hugues de Phily, Substitut du Procureur général près la Cour d'Appel de Douai, interviendra pour l'ENM en Irak. "Il faut aimer la culture du pays où l'on va, car y enseigner c'est aussi aller à la rencontre d'un pays, d'une culture étrangère" précise le Substitut. Sa session de formation durera 4 jours. Elle



Colloque franco-chinois sur la Cybercriminalité, Pékin
M. Yves Charpenel, avocat général près la Cour de cassation et Mme Myriam Quemener, substitut général près la Cour d'appel de Versailles

portera sur la coopération pénale internationale en matière de lutte contre la criminalité organisée. "En tant qu'homme de terrain, j'essaie d'apporter un éclairage pratique aux participants, en leur faisant part de mes expériences professionnelles, en citant des cas de la JIRS de Lille ou en présentant des cas pratiques" explique-t-il.

Ces missions d'expertise ou de formation, organisées dans le cadre multilatéral, résultent de demandes d'ambassades, d'écoles, d'institutions étrangères ou d'appels d'offres émanant de la commission européenne. Lorsqu'elles portent sur du conseil stratégique ou des recommandations en matière d'ingénierie pédagogique aux pays demandeurs, elles sont réalisées par l'équipe pédagogique de l'École. ■

Postuler pour devenir expert

Pour candidater, envoyer un CV à enm-info-di@justice.fr en indiquant :

- La ou les langues couramment pratiquées ;
- Le ou les domaines de compétence technique : État et justice en général ; Administration de la justice ; Droit pénal, procédure pénale et criminologie ; Droit pénal spécialisé ou thématique ; Contentieux civil et commercial ; Pédagogie et formation ;
- Le type de contribution souhaitée : interventions à l'ENM Paris et/ou missions à l'étranger.

Renseignements : 01 44 41 88 44

GESTIONNAIRE, manager et communicant

Chefs de service, secrétaires généraux, chefs de juridictions, chefs de cours : ils sont plus de 10% de magistrats à exercer des attributions ne relevant pas des fonctions juridictionnelles.

En effet, les fonctions exercées peuvent couvrir les champs de la gestion administrative et financière, du management et de la communication.

Alors que l'École dispose désormais d'un pôle de formation consacré à l'administration de la justice, comment accompagne-t-elle ces quelques 800 magistrats dans leurs nouveaux parcours professionnels ?

■ Des besoins forts

L'enjeu pour la formation continue de l'École est de proposer, au bon moment, des actions de formation adaptées aux besoins de ces magistrats qui s'orientent vers des fonctions d'encadrement et de gestion. "Trois périodes clés sont identifiées : lors de leur prise de fonction ; lorsqu'il y a une actualité - jurisprudence, réforme, évolution des savoirs... ; lorsque le magistrat poursuit son parcours dans ce type d'attribution, ce qui nécessite un perfectionnement." explique Isabelle Bignalet, sous-directrice de la formation continue à l'ENM. Ce besoin s'est amplifié ces dix dernières années avec la modernisation de l'institution judiciaire.

■ Prise de fonctions

La prise de fonctions est un instant singulier, particulièrement, lorsqu'il s'agit d'exercer, pour la première fois, des fonctions d'encadrement, de fixer des objectifs, de définir et de conduire des projets, de diriger, de convaincre et de motiver ses équipes en tenant compte des impératifs budgétaires et d'une gestion rationalisée. Il est ainsi primordial que les nouveaux chefs de juridiction, par exemple, puissent recevoir rapidement une formation adaptée qui leur offre des conseils, des outils opérationnels et des repères méthodologiques immédiatement exploitables : comment conduire une réunion, utiliser les outils de gestion Pharos, Pilot et Chorus.... Aussi, l'École accompagne-t-elle les nouveaux chefs de service, les nouveaux chefs de juridiction au cours de formations qui sont le pendant des sessions changements de fonctions.

■ Perfectionnement

Après deux ans d'expérience, les chefs de juridiction peuvent participer à diverses sessions sur le management notamment le "Plan de formation des cadres" pour parfaire leurs connaissances. Certains séminaires sont très spécialisés, tel celui co-organisé avec l'ENSP dédié aux Procureurs de la République et aux commissaires de police, sur les pratiques de direction, d'animation et de gestion des services dont ils ont la charge.

■ Actualités

Les magistrats en poste doivent avoir accès, à tout moment, aux savoirs actualisés. Ainsi, la mise en œuvre en février 2011 de la nouvelle procédure d'évaluation de l'activité des magistrats*, a été accompagnée par l'ENM dès avril 2011. Avec la session "L'évaluation de l'activité professionnelle des magistrats", ce sont près de 300 chefs de cour et de juridiction qui seront formés d'ici fin octobre. La formation se décline en deux temps : d'abord une session théorique à l'ENM Paris, puis un travail pratique en atelier dans les 35 cours d'appel sous la responsabilité des coordonnateurs régionaux de formation. Cette action a pour objectif d'apporter aux magistrats évaluateurs les outils nécessaires aux différentes étapes de la démarche d'évaluation.

* Circulaire de la Direction des services judiciaires du 18 février 2011



Session "Magistrats chefs de service au sein d'une juridiction niveau II", en mai dernier

Prochaines formations sur le management, l'administration et la gestion

- **La négociation dans l'achat public** - 12 au 15 septembre - ENG Dijon
- **Le manager : profil et évolution** - 26 septembre au 4 novembre - ENM Paris
- **Savoir réaliser un état des lieux** - 3 au 7 octobre - ENG Dijon
- **Maîtriser les outils de recherche juridique** - 10 au 11 octobre - Cour de cassation Paris
- **Évaluer, élaborer et animer une politique pénale locale** - 10 au 14 octobre - ENM Paris
- **L'aide juridictionnelle** - 17 au 19 octobre - ENM Paris
- **Les outils de pilotage et de gestion du président de TGI** - 17 au 20 octobre - ENM Paris
- **Prévention et gestion des risques psychosociaux** - 7 au 10 novembre - ENG Dijon
- **Mettre en place une gestion éco-responsable de l'énergie et des déchets** - 7 au 10 novembre - ENG Dijon
- **Les fondamentaux des marchés publics** - 14 au 18 novembre - ENG Dijon
- **La gestion des compétences** - 21 au 25 novembre - ENG Dijon

Inscription sur <http://formation.enm.justice.fr>

CSAJ, préparer à l'administration de la justice

En janvier 2011, l'ENM a inauguré la première formation aux fonctions d'administration de la Justice conçue de manière prospective : le CSAJ ou Cycle Supérieur d'Administration de la Justice. Son concept, proposer à des magistrats ayant le potentiel et l'appétence pour l'administration de la justice d'être acteurs de leur carrière.

Les composantes de la formation

Dispensé sur une année, le CSAJ aborde de manière généraliste, au cours de 10 modules, les grandes thématiques nécessaires aux fonctions d'encadrement ou de direction, et à la compréhension des problématiques et enjeux judiciaires : l'autorité judiciaire, la sécurité, le ressort juridictionnel, la justice et la société, les moyens de la justice, l'action managériale, la déontologie, la conduite de projet et les espaces judiciaires internationaux.

Il combine d'une part des enseignements théoriques : tables rondes, conférences, visites d'étude et interventions de différents partenaires tels que l'Institut National des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice, l'École Nationale d'Administration ou l'Université Paris Dauphine. Et d'autre part un travail de recherche sur un thème spécifique d'intérêt judiciaire réalisé en groupes d'études et des enseignements pratiques sous forme d'ateliers.

Une préparation adaptée à l'exercice des responsabilités

Nouveau cycle annuel élaboré par l'ENM, le CSAJ s'appuie sur 50 ans d'expérience de formations graduelles dispensées aux magistrats exerçant des fonctions de direction dans les juridictions. Il a pour ambition de préparer les magistrats qui auront été identifiés par leurs chefs de Cour comme ayant un potentiel et une appétence pour exercer des fonctions de responsabilités au sein de la justice.

Le CSAJ a vocation à créer des passerelles entre l'administration de la justice et le travail juridictionnel. Car si l'on souhaite que les magistrats conservent l'administration des juridictions, il faut les préparer en amont, en leur apportant la culture administrative nécessaire, en leur proposant des éléments de réflexion, des outils et des méthodes, avant qu'ils ne soient confrontés à des fonctions d'encadrement.

Ce cycle n'est pas une qualification obligatoire pour exercer des fonctions managériales, pas plus qu'il ne garantit la nomination à ces fonctions qui relève du seul CSM.

La diversité des publics

La première promotion composée de 40 magistrats est également ouverte à 10 professionnels extérieurs (officiers de gendarmerie, commissaires de police, magistrats de l'ordre administratif, administrateurs de l'Assemblée Nationale et du Sénat, magistrats ou rapporteurs de la Cour des comptes, Inspection Générale des Finances) dont l'activité induit une réflexion sur les problématiques liées au fonctionnement de la Justice.

Cette diversité du public permet à des magistrats de l'ordre judiciaire d'échanger et de travailler avec d'autres cadres supérieurs appartenant à diverses institutions ou administrations françaises en "contribuant au développement d'une culture commune partagée par différents corps de l'État" souligne Samuel Lainé, Premier vice-président au Tribunal de grande instance de Quimper, et magistrat participant au CSAJ.



Cette conférence internationale sur la formation judiciaire se déroulera du 31 octobre au 3 novembre 2011 à l'ENM Bordeaux.

Les quelques 300 participants, venus de 90 pays, travailleront sur le thème de "la formation judiciaire dans un monde globalisé : contribuer à la confiance et à la stabilité de l'État de droit".

Moteur de l'évolution des savoirs et des pratiques en matière de formation judiciaire depuis 2002, l'IOJT (International Organization for Judicial Training) offre tous les deux ans aux acteurs de la formation judiciaire un véritable espace de rencontres pour les professionnels. L'ENM, membre de l'IOJT depuis 2007, a dû répondre à un appel à candidature pour se voir confier l'organisation de cet événement international.

www.iojt-bordeaux2011.org

Trimestrielle, dématérialisée, accessible via le site Intranet de l'École : le n°2 de la nouvelle publication éditée par le Département de la recherche et de la documentation paraîtra courant juillet.

Dédié au juge des libertés et de la détention, ce numéro 2 analyse l'impact des trois grandes lois sur cette fonction : la loi sur la garde à vue, la LOPPSI 2 et surtout le projet de loi portant sur les soins psychiatriques contraints. Dès à présent, le texte consolidé des articles du Code de la santé publique dans leur version issue du projet de loi est disponible en ligne sur l'Intranet de l'École.

À découvrir dans la rubrique "À la Une" du Département de la recherche et de la documentation.

http://enm.intranet.justice.fr/recherche_documentation/a_la_une.asp

THÉMIS VI le concours des magistrats stagiaires européens

La 6^{ème} édition du concours THÉMIS a vu s'affronter 6 équipes concurrentes sur des sujets liés au droit et à la magistrature lors de la demi-finale A à l'ENM.



Les gagnants de cette session sont l'Allemagne et l'Italie dans la catégorie "Éthique et déontologie" ainsi que la Hongrie et la France dans la catégorie "Entraide pénale internationale". La demi-finale B se déroulera quant à elle à Lisbonne. Les 8 équipes finalistes de Bordeaux et Lisbonne s'affronteront enfin pour la grande finale en octobre à Amsterdam.

Le concours THÉMIS est organisé par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ) dans le cadre de son programme d'échanges entre les autorités judiciaires d'Europe. Créé à l'intention des magistrats stagiaires européens, le concours permet de débattre et d'échanger sur les différents systèmes européens.



L'équipe bulgare



L'équipe française Promotion 2011, vainqueur en demi-finale A

Directeur de la Publication : Jean-François THONY
Directeur de la rédaction : Eric BRAMAT
Réalisation : Service de la Communication
Photo © : ENM - Rod5.com
Imprimerie : CARACTERE SAS - AURILLAC
N°CPPAP : 3073 ADEP - N°ISSN : 1261 0658



Siège : 10, rue des Frères Bonie
33080 BORDEAUX Cedex
Tél : 05.56.00.10.10 - Fax : 05.56.00.10.99

Établissement parisien :
8, rue Chanoinesse - 75004 PARIS
Tél : 01.44.41.88.20 - Fax : 01.44.41.88.21

www.enm.justice.fr